



La Présidente

Arrêté n° 2021-318 du 21 octobre 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU la Délibération n° CP 09-614 B du 9 juillet 2009 portant création de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Stors (95),
- VU l'Arrêté n°10-63 du 28 avril 2010 relatif à la constitution du comité consultatif de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Stors.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein du comité consultatif de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Stors :

- **Monsieur Benjamin CHKROUN**, *conseiller régional d'Île-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Valérie PÉCRESSE

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tel: 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr